

## DVD & Bibliothèques

### 1. Repères chronologiques :

Le début des *années 1980* marque le développement des collections audiovisuelles pour un grand nombre de bibliothèques de lecture publique – dans l'élan de l'ouverture du service audiovisuel de la BPI et grâce au soutien du Ministère de la Culture.

1985 : L'ADAV (Ateliers Diffusion Audiovisuelle) se constitue en première centrale d'achat réservée aux secteurs culturels et éducatifs non-commerciaux.

1989 : création de l'association interprofessionnelle Images en bibliothèques soutenue par le Ministère de la culture : <[http://www.imagenbib.com/pages/01Home\\_a.htm](http://www.imagenbib.com/pages/01Home_a.htm)>

Plus isolées, les bibliothèques universitaires attendront les *années 1990* pour constituer des fonds de films vidéo. Les pionnières : les SCD d'Avignon, de Reims, de Rennes, de Paris 8.

2000 : lancement de la manifestation nationale le Mois du film documentaire, à l'initiative de Images en bibliothèques (5000 lieux participants en 2006).

2006 : l'Institut National de l'Audiovisuel ouvre ses archives, en ligne et gratuitement : <<http://www.ina.fr>>, et ARTE propose une offre de Vidéo à la demande (VOD) aux Médiathèques : <<http://www.artevod.com>>

### 2. Contexte Juridique

Les œuvres audiovisuelles sont soumises au droit de la propriété intellectuelle, codifié dans le *Code de la propriété intellectuelle (CPI)*.

Un document ne devient disponible pour une bibliothèque que si les droits ont été préalablement négociés.

Ces droits sont le plus souvent attachés au support, ils interdisent donc la reproduction. Tous les catalogues, fournisseurs institutionnels, commerciaux ou associatifs, mentionnent maintenant très clairement la nature des droits négociés et le type d'utilisation possible par la collectivité acquéreuse.

La bibliothèque peut aussi négocier elle-même les droits d'un document « inédit » qui l'intéresse ; dans ce cas là un contrat doit être établi entre le producteur, ou l'ayant droit, et la bibliothèque.

En clair, il est illégal d'enregistrer un film à la télévision, comme d'acheter un document audiovisuel dans le commerce, et de le mettre à la disposition du public (en prêt ou en consultation sur place).

### 3. L'offre éditoriale : quelques exemples de fournisseurs :

#### Généralistes :

- Catalogue national des films documentaires pour les bibliothèques publiques : films diffusés par la BPI, auprès de son Réseau de diffusion (ancien réseau de la Direction du Livre et de la Lecture). Catalogue et conditions de vente : <[http://www.bpi.fr/catalogue\\_films/](http://www.bpi.fr/catalogue_films/)>

- Le fonds CNC - Images de la culture : rassemble plus de 2000 œuvres documentaires aidées par les différentes [Directions du Ministère de la Culture et de la Communication](#). Catalogue et conditions de vente : <<http://prep-cncfr.seevia.com/idc/data/Cnc/index.htm>>

- l'ADAV : [www.adav-assoc.com](http://www.adav-assoc.com). L'intérêt de ce fournisseur commercial réside dans les accords qu'il passe régulièrement avec des éditeurs indépendants. Son catalogue contient aussi des films de l'INA, d'Art et Education ou du CNRS.

#### Spécialisés :

- L'association Heure exquise ! est un distributeur non commercial, spécialisé dans les œuvres de création et l'art vidéo. Elle propose des films à la vente et à la location, et pour des animations. Catalogue : [www.heureexquise.com](http://www.heureexquise.com)

- La Médiathèque des Trois Mondes : Catalogue : [www.cine3mondes.fr](http://www.cine3mondes.fr)  
Diffuse des documentaires et fictions d'Afrique, du Maghreb et du Moyen-Orient, d'Asie et d'Amérique Latine, et sur l'immigration en France.

- Le Centre audiovisuel Simone de Beauvoir : films documentaires en location ou en vente. Base de données et conditions d'utilisation : [www.centre-simone-de-beauvoir.com/accueil.html](http://www.centre-simone-de-beauvoir.com/accueil.html)

- CinéMus, (2007) a pour vocation principale de mettre à la disposition du circuit institutionnel français la production cinématographique des différents pays de l'Amérique latine. Site : [www.cinemus.fr](http://www.cinemus.fr)



#### 4. Prix

Le coût moyen d'un DVD avec droits peut être estimé à 45€.

Selon les fournisseurs, les coûts unitaires s'échelonnent entre 10€ (BPI, par exemple) et 70€ pour un DVD avec droits de consultation (à l'ADAV par exemple). (source : <http://www.bibliopedia.fr/index.php/Supports>)

D'une manière générale le prix d'un DVD avec droits de prêt est moins élevé que celui avec des droits de consultation sur place.

<b>Liens</b>	<p><b>Documentation associée :</b></p> <p>« Puis-je prêter une œuvre audiovisuelle ou multimédia acquise par ma bibliothèque ? » in <i>Actualité du droit de l'information</i>, n°85, nov. 2007. (Les numéros d'<i>Actualités du droit de l'information</i> sont réservés aux adhérents de l'ADBS et aux abonnés à cette revue pendant douze mois. Ils sont proposés ensuite en libre accès.)</p> <p>CASSAFIERES, Cécile. <i>Les ressources audiovisuelles de la bibliothèque Clignancourt du SCD Paris IV Sorbonne</i> [en ligne]. Villeurbanne : enssib, 2005. [consulté le 16.12.07] Disponible sur : &lt; <a href="http://enssibsi.enssib.fr/cgi-bin/bestn?id=&amp;bsid=734073127&amp;act=23">http://enssibsi.enssib.fr/cgi-bin/bestn?id=&amp;bsid=734073127&amp;act=23</a>&gt;</p> <p><i>Cinéma en bibliothèque</i>. Sous la dir. d'Yves DESRICARD ; avec la collab. d'Yves ALIX et Marc VERNET. Paris : Editions du cercle de la librairie, 2004, 366 p. (Collection bibliothèques). ISBN 2-7654-0892-0</p> <p>Dossier : Au cœur des images. <i>Bulletin des bibliothèques de France</i> [périodique en ligne]. T2, n°2, 2007. Disponible sur <a href="http://bbf.enssib.fr">http://bbf.enssib.fr</a></p> <p><b>Webographie</b></p> <p>BiFi, la Bibliothèque du film : <a href="http://www.bifi.fr/public/index.php">http://www.bifi.fr/public/index.php</a></p> <p>Centre National de la Cinématographie : <a href="http://www.cnc.fr/Site/Template/Accueil.aspx?SELECTID=614&amp;&amp;t=3">http://www.cnc.fr/Site/Template/Accueil.aspx?SELECTID=614&amp;&amp;t=3</a></p> <p>Portail d'information sur le cinéma documentaire : <a href="http://www.film-documentaire.fr">http://www.film-documentaire.fr</a></p> <p>Site du Ministère de la culture : La propriété littéraire et artistique : &lt;<a href="http://www.droitsdauteur.culture.gouv.fr/">http://www.droitsdauteur.culture.gouv.fr/</a>&gt;</p>
--------------	--

Fiche réalisée par : Catherine Jackson

Créée le : 18 décembre 2007